



**Décision du Maire**  
**N° 84/2026**

**Objet : Plan de financement du SDE 18 pour l'ajout d'une lanterne rue Jean Jaurès  
/ dossier n° 2026-06-024**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;  
Considérant le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour l'ajout d'une lanterne rue Jean Jaurès (entre AC-0002 et AC-0003) – dossier n° 2026-06-024 ;  
Considérant que ces travaux représentent un montant total de 1 294,80 € ;  
Considérant que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : de valider le plan de financement, établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour l'ajout d'une lanterne rue Jean Jaurès (entre AC-0002 et AC-0003) – dossier n° 2026-06-024 :

	<b>Subvention</b>	<b>Taux</b>
Prise en charge SDE 18	647,40 €	50 %
Autofinancement (fonds propres)	647,40 €	50 %
<b>TOTAL :</b>	<b>1 294,80 €</b>	<b>100 %</b>

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,  
  
Pierre GUIBLIN